

Toulouse le 10 juin 2016,

Hôtel de Ville de TOULOUSE
Place du Capitole
31000 TOULOUSE

Lettre à l'attention de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne

Monsieur le Préfet,

Suite à ma demande et malgré l'urgence de la situation, vous avez refusé de donner suite au procès verbal de contravention de grande voirie dressé à l'encontre de Monsieur Emile-Victor PROUDHON déversant tous les jours une quantité inquiétante de produits alimentaires polluants dans le Canal du Midi ainsi que dans les eaux de la fontaine municipale de la place Rouaix à Toulouse.

Vous deviez pourtant, dans une telle situation, satisfaire une obligation de poursuite.

Vous invoquez comme justification à votre refus un simple « motif d'intérêt général » sans aucune autre explication.

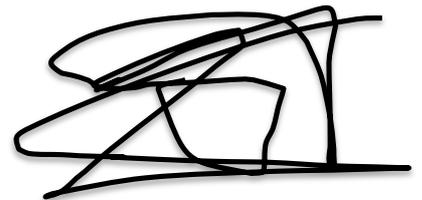
L'on m'a par ailleurs informé que Monsieur Emile-Victor PROUDHON n'était autre que votre petit-fils expliquant surement votre inaction et votre mutisme sur la situation...

Vous comprendrez que je me vois évidemment contraint de former un recours à l'encontre de votre décision.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Le Maire :

PAUL MOUDENCHTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Moudenchti', written over a horizontal line.